



Le mot du président

Leurs gestes de tous les instants pour leurs proches font des aidants une force de dévouement indispensable à notre société. Mais combien d'entre-eux s'épuisent à la tâche ? Beaucoup. Lâcher prise de temps en temps, ce n'est pas abandonner la personne, c'est préserver son capital santé pour continuer d'être là pour elle. Il nous revient à nous, acteurs publics, de proposer des solutions concrètes aux aidants.

Jean-Paul Michel

Dans ce numéro



Le collège de Montévrain sera prêt pour la rentrée de septembre
Page 2



Aider les aidants. Retour sur la journée du 2 octobre
Page 4



Programme des vacances
Page 8



Recharge électrique : du nouveau !
Page 11

Actualités

Le collège de Montévrain ouvrira à la prochaine rentrée

Vendredi dernier, les adolescents de Montévrain ont pu découvrir leur nouveau collège, en cours de construction. La Fédération française du bâtiment organisait une visite du chantier lors de son opération annuelle Les coulisses du bâtiment.

Actuellement, les collégiens habitant Montévrain se rendent dans un collège provisoire en préfabriqués à Serris, ouvert pour eux et les élèves de Villeneuve-Le-comte il y a 4 ans. Cet établissement, baptisé Lucie Aubrac, sera transféré définitivement à Montévrain à la prochaine rentrée avec donc tous les niveaux de classe de la 6^e à la 3^e lors de son ouverture. Ce nouveau collège répond au fort développement démographique de la commune.

Christian Robache, maire :

«Le Collège Lucie Aubrac, s'inscrit dans une vraie logique. Il est situé au cœur de l'éco-quartier et dans le prolongement immédiat du complexe sportif Montévrain Sports Académie. Ainsi, les futurs collégiens pourront profiter des infrastructures du MSA sans avoir à traverser un axe de circulation. Ici, tout peut se faire à pied... C'est un vrai plus. J'espère qu'un jour, les jeunes Montévrainois pourront se rendre du collège au lycée à pied. Ce projet de lycée est porté par la municipalité avec détermination car l'emplacement, accolé au MSA, est prêt... Et nous aussi !»



Christian Robache lors de la visite



Les élèves visitent



Vu du ciel

Ron Evret



Le complexe sportif Montévrain sports académie

La DDT visite Marne et Gondoire

Mercredi, la communauté d'agglomération faisait visiter Marne et Gondoire à la Direction départementale des territoires qui aura à examiner le Programme local de l'habitat 2019-2024. Les réalisations et les programmes de construction à Bussy-Saint-Georges et Lagny-sur-Marne ont été présentés sur place de même qu'un projet dans la petite ville de Lesches. Pour montrer la diversité des situations, un crochet par Ferrières a également été effectué.

Les personnes associées au PLH auront ainsi bien en tête la configuration du territoire, ses réalités et les efforts entrepris, à l'heure d'examiner les éléments chiffrés auquel doit se conformer ce document programmatique.



Présentation des opérations en cours sur les ZAC par le service logement de Bussy-Saint-Georges.



Le maire Jean-Marie Jacquemin présente le projet pour le château de Lesches



Dans la Maison du projet au Parc Saint-Jean à Lagny



ZAC du Sycomore, Bussy-Saint-Georges



Devant l'aire d'accueil des gens du voyage en construction à Lagny

Aidants familiaux, vous n'êtes pas seuls

Vous aidez un proche vulnérable ? Des solutions existent pour vous offrir du répit et faciliter le quotidien. C'est ce dont il était question à la journée des aidants organisée par le Conseil départemental à Lagny le 2 octobre. Le champ couvert par ce thème étant vaste (personnes malades, enfants et adultes en situation de handicap), les dispositifs présentés ici s'attachent principalement à l'accompagnement des personnes âgées.

Geneviève Sert

Conseillère communautaire et conseillère départementale du canton de Lagny

«Lorsque j'étais directrice de maison de retraite, j'essayais d'expliquer aux familles qu'il faut lâcher, se reposer et placer la personne quelques journées par semaine en accueil de jour. Et j'avais du mal à comprendre qu'elles ne comprennent pas. Mais quand je suis moi-même devenue aidante pour ma famille, j'ai réalisé que c'était très compliqué de prendre la décision, surtout quand il faut le faire à la place de la personne concernée.

Il y aurait 11 millions d'aidants en France. 3 aidants sur 5 ne se reconnaissent pas en tant que tels et ignorent les aides auxquelles ils ont droit. Or l'aidant qui n'est pas aidé s'épuise et a de grandes chances d'avoir lui-même de grands problèmes de santé. C'est pourquoi le Département développe l'information, l'accompagnement et favorise les temps de répit.»



Café des aidants *Marne et Gondoire* chaleur humaine et conseil

Autour d'un café, venez échanger avec d'autres aidants et vous informer auprès de professionnels. Organisé par le PAT un samedi par mois de 10 h à 11 h 30.

Prochaines dates :

17 novembre : les dispositifs de répit : aider l'aidant !

15 décembre : le juridique dans la relation aidant/aidé

19 janvier : que faire face au refus.

Libre accès - Cercle des retraités,
3, rue des Poids lombards à Lagny
Renseignements au 01 60 31 52 80 ou
accueil@pat-lagny.fr

Plate-forme d'accompagnement et de répit : information et soutien

La plateforme d'accompagnement et de répit est au service des aidants des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et/ou en perte d'autonomie. Ce service gratuit fait partie de l'établissement public gérontologique de Tournan-en-Brie. Son équipe se déplace à votre domicile pour de l'information et du soutien psychologique et moral.

Des activités de répit sont proposées dans différentes communes, notamment une séance de soins par une esthéticienne, du taï chi ou de la gymnastique adaptée. Si nécessaire, une solution peut être trouvée pour la prise en charge de l'aidé pendant ce temps de répit.

Tél. : 01 64 42 18 08 ou 01 64 42 18 14
plateforme@epgtournan.fr



Allocation personnalisée d'autonomie (APA) construire un projet ensemble

L'allocation personnalisée d'autonomie, dite APA, est une prestation financière qui s'adresse aux personnes de 60 ans et plus. Elle est attribuée et versée par le Département de Seine-et-Marne.

Il faut vivre à domicile ou en établissement et présenter une perte d'autonomie (difficulté à faire sa toilette, s'habiller, se déplacer, etc.). Le formulaire de demande APA est à retirer auprès des mairies, de la Maison départementale des solidarités, du Pôle d'autonomie territoriale ou en ligne sur www.seine-et-marne.fr. À partir de novembre, il sera également possible de constituer son dossier en ligne.

Le montant de l'APA est calculé en fonction des ressources de la personne et de son degré de dépendance. Une équipe médico-sociale évalue la perte d'autonomie lors d'une visite auprès de la personne et détermine ainsi le groupe GIR auquel elle appartient (une perte d'autonomie correspondant aux niveaux 1 à 4 donne droit à l'APA). Un plan d'aide individualisé est alors établi avec les proches et peut faire intervenir de nombreux professionnels. L'APA peut ainsi être utilisée pour :

- rémunérer une personne pour vous aider à domicile

- faire appel aux services autorisés d'aide à domicile, portage de repas, téléassistance...)
- financer les frais de séjour dans un accueil de jour ou d'un accueil temporaire,
- réaliser des travaux d'adaptation de votre logement et des aides techniques.

L'APA est suivant les cas versée directement aux prestataires ou au bénéficiaire.

L'allocation peut comprendre une enveloppe supplémentaire de 500 euros par an si les plafonds habituels ne sont pas suffisants pour financer des services pendant le répit de l'aidant.

Par ailleurs, si l'aidant venait à être hospitalisé, l'APA peut financer jusqu'à 900 euros en heures d'aide à domicile par un prestataire autorisé.

Renseignements : 01 64 14 77 77

L'accueil de jour : des activités pour l'aidé, un répit pour l'aidant

Un accueil de jour est un lieu réservé aux personnes aidées pour une durée allant d'une à plusieurs journées dans la semaine. Ce service est souvent proposé par un EPHAD. La personne participe à diverses activités qui visent, en particulier, à recréer du lien social, à stimuler son autonomie et à permettre ainsi un maintien à domicile dans les meilleures conditions. En Marne et Gondoire, le Château de Fontenelle à Chanteloup-en-Brie et la résidence Eleusis à Saint-Thibault proposent un accueil de jour.

Les CCAS des communes sont aussi à votre service pour toutes vos demandes et pourront vous orienter. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Ci-dessous la Semaine bleue à Bussy-Saint-Georges du 4 au 14 octobre.



Présentation des destinations chèques vacances par l'ANCV



Atelier manucure



Atelier cuisine

Carte mobilité inclusion (CMI) faciliter la vie quotidienne

- CMI Stationnement : utilisation gratuite sans limitation de durée de toutes les places de stationnement ouvertes au public. Elle concerne également la tierce personne qui vous accompagne dans le même véhicule.
- CMI Priorité : priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente.
- CMI Invalidité : le droit de priorité concerne aussi la personne qui vous accompagne dans vos déplacements. Dispositions relatives à l'obligation d'emploi, avantages fiscaux et commerciaux.

À demander auprès de la maison départementale des personnes handicapées ou lors de la demande d'APA.

Pour joindre la MDPH : 01 64 19 11 40
www.mdph77.fr

Le pôle autonomie territorial (PAT) votre premier interlocuteur

Vous vous posez des questions sur les points évoqués dans ce dossier ? Prenez contact avec le Pôle Autonomie Lagny (ex CLIC). Le PAT est un dispositif départemental gratuit à destination des personnes à partir de 60 ans, des personnes en situation de handicap et de leur entourage. Son objet est de répondre à toutes vos questions, vous orienter vers les organismes et professionnels locaux, coordonner leurs interventions, définir un plan individualisé pour vous

33, rue Henri Dunant à Lagny.
Tél. : 01 60 3152 80

Carte d'urgence : en cas de problème pour l'un, prévenir l'autre

Ces deux cartes, l'une pour l'aidant, l'autre pour l'aidé, permettent à une personne extérieure de prendre connaissance de la relation aidant/ aidé en cas de problème pour l'un ou l'autre (accident, malaise, hospitalisation en urgence). L'aidé et l'aidant la conserve sur eux avec leurs papiers.

Disponible auprès de la Maison des solidariétés et du Pôle d'autonomie territorial



Le congé de présence parentale : vous vous occupez d'un enfant à charge de moins de 20 ans gravement malade, accidenté ou handicapé ? Vous pouvez demander un congé de présence parentale (capital de 310 jours non rémunéré mais possibilité de bénéficier de l'AJPP).

L'allocation journalière de présence parentale (AJPP) peut être versée si vous vous occupez de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. Vous percevez une allocation journalière pour chaque journée passée auprès de votre enfant (dans la limite de 22 jours par mois). L'AJPP peut vous être versée pour une période de 3 ans maximum. Sur certificat médical. Les non salariés et demandeurs d'emploi peuvent également en bénéficier. Renseignements auprès de la Caisse d'allocations familiales : caf.fr ou 0810 25 77 10

«Chaque élève en situation de handicap a son propre parcours»

Par **Edwige de Bardonnèche**



Présidente de l'association Avenir Dysphasie France et membre de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, pôle Scolarité et vie étudiante

En juin 2017, le comité interministériel du handicap estimait le nombre d'élèves en situation de handicap à 380 000. Ils représentent 2,5 % des élèves de primaire et collège et seulement 1 % des lycéens. Même si l'inclusion scolaire a beaucoup évolué ces 10 dernières années, il y a encore du «travail» pour offrir l'accès au lycée et aux études supérieures.

Un handicap, ce n'est pas figé, cela évolue. D'autre part chaque élève est différent, car c'est avant tout un individu. Par conséquent tout parcours est différent, même s'il y a des grandes catégories (sensoriel, moteur, cognitif, psychique ...)

La première difficulté pour les parents est de mettre un nom sur le trouble de leur enfant. Ils repèrent que quelque chose cloche mais c'est souvent lors de l'entrée à l'école que la prise de conscience s'opère. C'est le début du parcours du combattant pour trouver les professionnels de santé afin de réaliser des bilans. Souvent le diagnostic ne pourra être posé qu'après plusieurs bilans complémentaires et toute la difficulté est de coordonner l'ensemble de ces démarches. Le parent est seul et insuffisamment aiguillé pour éviter une errance médicale. Certains parents vont baisser les bras et plusieurs années vont être perdues faute de coordination. Pourtant des services de soins existent (dont les PMI, CAMSP et CMP), mais là encore le parent n'est pas un spécialiste pour choisir lesquels sont les plus appropriés à l'âge de l'enfant et à son trouble. Il ne faut pas hésiter à recueillir plusieurs avis sans pour autant s'éparpiller car il y a un risque que l'enfant ne souhaite plus participer à un énième bilan. Il est donc recommandé de prendre conseil auprès des professionnels de santé qui suivent l'enfant et de se rapprocher des associations qui accompagnent les familles dans la même situation.

A l'école, il existe plusieurs dispositifs pour accompagner les difficultés d'un élève et le parent

est à chaque fois informé. Plusieurs rendez-vous seront nécessaires dans l'année pour faire le point sur le dispositif en cours et partager les observations faites à l'école mais aussi à la maison. C'est avant tout dans un esprit constructif que des solutions peuvent être trouvées et réajustées.

En ce qui concerne le dossier «MDPH» (Maison départementale des personnes handicapées), l'élève peut être en situation de handicap sans avoir besoin de compensations nécessitant la constitution d'un dossier. En effet le dossier «MDPH» ne se constitue pas s'il n'y a pas de besoins tels que des compensations financières, un aménagement humain ou matériel, une orientation scolaire et/ou médicosociale, etc... Il est important que la famille comprenne qu'on ne dépose pas un dossier en raison d'un diagnostic uniquement. Les besoins doivent être détaillés et surtout les conséquences du handicap à l'école et dans tous les domaines de la vie quotidienne. Aussi, il est fortement conseillé de donner tous les éléments justifiant les demandes. Par exemple les devis, factures des soins non pris en charge par la sécurité sociale, tous les bilans (le certificat médical suffit rarement) et tout document attestant du besoin de compensation. Pour la scolarité, des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap sont sollicités pour aider la famille à compléter la partie scolaire avec par exemple l'établissement d'un document appelé GEVA-Sco (guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation). L'ensemble de ces éléments est très bien expliqué sur les sites de la MDPH et de l'Inspection Académique.

Enfin, même si le parent est souvent au cœur de toutes les démarches, il ne peut pas tout mener de front. Il est avant tout parent et doit prendre du temps pour lui. Vouloir le meilleur pour son enfant et remuer ciel et terre pour l'obtenir est évident mais il faut savoir lâcher prise et accepter d'être aidé par des professionnels et des associations. Faire confiance est peut-être le plus difficile.

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PMI : Protection maternelle et infantile

CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce

CMP : centre médico-psychologique

Idées sorties

Parc culturel de Rentilly Michel Chartier

Exposition L
au château
le mercredi
et le samedi
de 14 h 30 à
17 h 30, et le
dimanche de



10 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30
Tous les artistes présents dans la collection
du frac Île-de-France (Fonds régional d'art
contemporain) dont le nom commence par
"L" sont exposés.

Visite guidée tous les dimanches à 15 h
Rencontre avec un artiste de l'exposition le di-
manche 28 octobre à 15 h
Entrée libre

Le rendez-vous des p'tits philosophes
Dimanche 28 octobre à 11 h au château
Durée : 1 h 30

Est-ce que l'art doit être beau ? Qu'est-ce
qu'une œuvre d'art ? L'art, est-ce utile ?
Johanna Hawken, responsable de la Mai-
son de la Philo de Romainville propose de
confronter les points de vue. Pour les en-
fants entre 9 et 12 ans
Réservation au 01 60 35 46 72.

À l'affiche

Marne et Gondoire, le Grand Hôpital de l'Est Francilien et
Bussy-Saint-Georges organisent une journée d'information
et dépistage diabète le samedi 17 novembre.

Le docteur Hamadeh et son équipe de Jossigny (infirmière, aide-soignante, diététicienne, podologue) seront à votre écoute et aborderont les symptômes, les complications, les soins, l'équilibre alimentaire et l'activité physique. Au programme : dépistage gratuit, stands d'information, conférences par l'hôpital et ses partenaires avec nombreux supports interactifs. Cette journée s'adresse aussi bien aux patients pour parfaire leur information qu'aux personnes non encore diagnostiquées.

Le diabète peut vous sucrer votre santé. Alors, n'attendez pas les complications !

Salle Louise Weiss - 4, passage Carter, près de la gare à Bussy-Saint-Georges. Entrée libre.

Renseignements : 01 60 35 43 50 ou sante@marneetgondoire.fr

Médiathèques

Spectacles enfants et ados, code informatique, ludothèques (jeux de société), atelier kirigami, atelier jeux-vidéos, conférence sur la Grande guerre.

Renseignements :
bibliotheques.marneetgondoire.fr

Moulin Russon

1 rue du Lavoir, Bussy-Saint-Georges

Balade ornithologique le mardi 23 octobre de 14 h à 15 h 45

5 euros par enfant

Contes au moulin spécial Halloween

le jeudi 25 octobre

De 14 h à 15 h pour les enfants de 4 à 6 ans.

De 10 h 30 à 11 h 15 pour les enfants de 2 ans et demi à 4 ans.

6 euros

Balade d'automne

Promenade en forêt de Ferrières pour les 8 - 12 ans.

5 euros. La présence d'un parent est obligatoire (participation gratuite).



A poster for a diabetes awareness day. It features a glass of water with sugar cubes and a red straw. The text reads: 'SAMEDI 17 NOV. 2018 BUSSY-SAINT-GEORGES Salle Louise Weiss 4 passage Carter, près de la gare, de 10h à 18h'. Below this, it says 'JOURNÉE DIABÈTE' in large letters. At the bottom, there are several questions in French: 'QUELLES CONSÉQUENCES ? / COMMENT L'ÉVITER ? / COMMENT LE CONTRÔLER ?', 'QUELLE ALIMENTATION ? / QUELLE ACTIVITÉ PHYSIQUE ?', and 'LE DIABÈTE DE MON ENFANT / QUI À MES CÔTÉS ?'. It also mentions 'DÉPISTAGE GRATUIT, INFORMATION, CONFÉRENCES, ATELIER SPORTIF par le Grand Hôpital de l'Est Francilien'.



MARNEetGONDOIRE
Communauté d'agglomération

bussy

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & ACTION SOCIALE | PRÉVENTION



FESTIVAL **AUTOMNE** 09>14
JAZZ OCT.
2018
EN MARNE ET GONDOIRE

Guermantes vendredi 12 octobre



Pulsar Trio



Pulsar Trio



Istan Trio et Éléonore Fourniau



Pulsar Trio

Thorigny samedi 13 octobre



Reis Demuth Wiltgen trio



Joshua Redman

FESTIVAL AUTOMNE 09>14
JAZZ OCT.
 2018
 EN MARNE ET GONDOIRE

Parc culturel de Rentilly Michel Chartier
 dimanche 14 octobre



RP Quartet



Franck Tortiller Collectiv



France 3 - La Carte au trésor

Wait and see*...

* Attendez et voyez

Programme local de l'habitat 2019-2024

Quelques grandes lignes du diagnostic :

Le parc de logements

- un parc de logements majoritairement collectif (55 % en 2014) avec cependant des disparités entre les communes.
- une agglomération majoritairement composée de propriétaires occupants (60 % en 2014) mais qui connaît une hausse de la part des locataires (+3 % entre 2009 et 2014).
- un parc globalement récent (37 % construits après 1999) mais une problématique d'habitat ancien dégradé : 10 communes possèdent plus de 40 % de leur parc construit avant 1974).



- un parc fourni de grands logements alors les petits ménages sont majoritaires : les 5 pièces ou plus représentent 34 % des logements alors que seuls 10 % des foyers sont composés de 5 personnes ou plus. Les 1 et 2 pièces représentent un quart des logements alors que les foyers de 2 personnes maximum représentent 56 % des ménages.

Pour les publics à besoins spécifiques :

- une offre relativement importante en structures d'accueil pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées sur le territoire (Foyers Jeunes Travailleurs, logement étudiant, EHPAD). Néanmoins, une offre concentrée sur quelques types de structures et un manque de solutions alternatives aux FJT et à l'offre privée pour les seniors. Une difficulté d'accession au parc social pour les jeunes comme pour les seniors, peu de petites typologies sur le territoire.
- une saturation de l'offre en structures pour les personnes handicapées, dans un contexte de manque généralisé.

- Un parc peu adapté à la perte d'autonomie (personnes âgées ou handicapées). Une réflexion intercommunale est en cours pour l'offre d'hébergement d'urgence.

Constructions

Foyers de Seine et Marne, société anonyme d'HLM, va construire un Ehpad de 100 chambres et 50 logements sociaux à Lagny dans le parc Saint-Jean et 14 logements sociaux à Dampmart. La communauté d'agglomération se porte garante des emprunts bancaires pour de ces trois opérations.

Assainissement

Lancement d'une consultation d'entreprises pour le redimensionnement des réseaux d'assainissement rue du Fort du Bois à Conches.

Recharge électrique

Un décret du 12 janvier 2017 impose l'interopérabilité entre les réseaux de recharge de véhicules électriques. Un utilisateur doit pouvoir recharger son véhicule sur toute borne publique même si celle-ci ne dépend pas du réseau auquel il a souscrit un abonnement. Et les non-abonnés à un réseau doivent pouvoir payer leur recharge directement sur la borne.



Le bureau décide que sur le réseau de Marne et Gondoire (35 stations), les tarifs seront uniques quel que soit la situation de l'utilisateur : de 1 euro pour 50 km d'autonomie en une heure à 5 euros pour une recharge de 80 % de la batterie en moins d'une demi-heure (tarifs appliqués actuellement pour les abonnés).

Police intercommunale

Postes créés pour la police intercommunale à visée environnementale :

- 4 postes de garde-champêtre
- 2 postes d'agent de surveillance de voie publique